

# BASELWORLD

## ACCREDITATION PRESSE : CONDITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux directives reconnues au plan international régissant l'accréditation des représentants des médias, les badges presse de Baselworld sont délivrés exclusivement aux représentants des médias qui exercent une activité journalistique et qui s'engagent à assurer la couverture médiatique de la présente édition de Baselworld.

Dans tous les cas, la direction du salon se réserve le droit de délivrer ou de refuser l'accréditation presse.

Veillez noter que :

- 1. L'accréditation presse se fait uniquement en ligne et il n'y a aucune possibilité d'être accrédité sur place. Par conséquent, il est impératif de faire une demande d'accréditation presse en ligne.**
2. Les représentants de la presse qui ont déjà été accrédités par le passé ne seront pas automatiquement accrédités. Toutes les demandes sont examinées conformément aux conditions générales énumérées ci-dessous.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LA PRESSE ÉCRITE / EN LIGNE

- Un article récent signé du nom du journaliste portant clairement sur l'industrie horlogère ou bijoutière, la mode, le design ou le lifestyle et/ou se référant directement à Baselworld. Pour les auteurs, il convient de fournir un titre de livre récent et d'indiquer le rapport avec Baselworld.
- Une lettre officielle de la rédaction (papier en-tête original) attestant l'activité rédactionnelle/journalistique du demandeur et la mission d'assurer la couverture médiatique de Baselworld. Pour les éditeurs, il est impératif de fournir un exemplaire récent du bloc générique/de l'impressum du magazine/journal, attestant nommément la fonction du représentant.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LES PHOTOGRAPHES

- Un article récent illustré de photographies attribuées nominativement au demandeur, portant clairement sur l'industrie horlogère ou bijoutière, la mode, le design ou le lifestyle en relation avec l'industrie horlogère et joaillière et/ou se référant directement à Baselworld.
- Une lettre officielle de la rédaction (papier en-tête original) attestant de la mission d'assurer la couverture médiatique de Baselworld.

# BASELWORLD

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION**

- Une lettre officielle de la station de radio ou télévision (papier en-tête original) attestant de la mission d'assurer la couverture médiatique de Baselworld, établissant l'intention de diffuser les reportages réalisés et donnant des informations sur le programme, les noms et les fonctions des membres de l'équipe à accréditer ainsi que sur le contenu dans lequel les séquences sur Baselworld seront utilisées.
- Veuillez noter qu'une copie des enregistrements doit être envoyée à [press@baselworld.com](mailto:press@baselworld.com) à l'issue du salon.

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LES MÉDIAS SOCIAUX**

- Un ou des posts récent(s) portant clairement sur l'industrie horlogère ou bijoutière, la mode, le design ou le lifestyle et/ou se référant directement à Baselworld publié(s) sur la ou les plateformes de médias sociaux.
- Une information globale (le nombre de followers, le nombre de posts, le type de posts, le nombre de pays touchés, etc.) est demandée. Il est essentiel d'envoyer le plus d'information possible afin que la demande d'accréditation presse soit accordée.

## **AGENCE DE PUBLICITÉ, MARKETING, MÉDIAS, RP :**

Les collaborateurs des agences de marketing, publicité, médias, RP, événements et promotion ont gratuitement accès au salon (hors Press Centre). La même règle s'applique aux directeurs de la publicité, chefs de vente et de projet, etc.

## **PHOTOGRAPHIE ET VIDÉO**

Le soussigné est habilité à prendre des photos et à réaliser des enregistrements vidéo ou cinématographiques dans les halles de MCH Foire Suisse (Bâle) SA pendant les heures d'ouverture. Les gros plans de stands et des expositions ou objets individuels nécessitent l'accord explicite de l'exposant concerné. L'enregistrement ne peut être utilisé qu'à des fins éditoriales (journaux et magazines) ou télévisées. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accréditation pourra alors être retirée pour Baselworld. La direction du salon est habilitée, à la demande d'un exposant, à examiner les photographies ou vidéos réalisées sans autorisation et à les confisquer le cas échéant. L'exposant concerné et la direction du salon se réservent le droit d'intenter d'autres actions en justice.

## **PROTECTION DES DONNÉES**

Baselworld peut communiquer vos coordonnées aux exposants en vue d'une prise de contact.